

## **Au carrefour des langues mahoraises**

**Conseil départemental – 7 décembre 2018**

### **Intervention du Vice-recteur**

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élus, Madame la directrice du patrimoine et vous tous ici présents,

c'est avec un grand plaisir que j'ai accepté de participer à l'ouverture officielle de vos tables rondes thématiques sur les langues mahoraises. Vous commencez aujourd'hui par le shimaoré et vous comptez poursuivre avec le kibushi.

En ma qualité de « Fundi Ecoli », je ne peux que souscrire à toute démarche intellectuelle qui participe à la production d'outils visant à proposer d'autres moyens, à produire d'autres ressources qui serviront à faciliter l'apprentissage des langues et de la langue française de scolarisation chez tous nos élèves.

Apprendre à écrire le shimaoré, c'est ne pas laisser mourir la langue ; travailler à sa graphie, à son lexique, à sa syntaxe, en un mot le faire passer d'une langue orale largement partagée à une langue écrite normée, c'est en faire pour chaque élève un enrichissement et une force, tout en participant bien évidemment à la construction et à la valorisation de leur identité.

Les autres Outre-mer, Guadeloupe, Martinique, Réunion ou Guyane ont emprunté ce même chemin d'élaboration d'une écriture normative et c'est aujourd'hui plus de 700 élèves qui présentent l'option créole au baccalauréat en Guadeloupe, des livres et manuels scolaires en langue française et créole qui foisonnent, sont reconnus et validés, des activités pédagogiques spécifiques qui font partie d'une réalité pédagogique et ne sont plus un sujet de débat.

Mayotte n'en est pas encore là, mais des portes s'ouvrent et je l'ai dit à plusieurs occasions depuis mon arrivée : s'il n'est pas question pour le moment d'enseigner les langues maternelles mahoraises à l'école, justement à cause de ces freins, il est essentiel que les deux langues maternelles de nos élèves ne soient plus marginalisées, ni considérées comme des langues mineures, mais respectées en tant que véhicule d'une culture, et soient prises en compte à l'école, d'abord et surtout dans les classes primaires, si nous voulons que nos élèves maîtrisent le français, qui est leur langue officielle de scolarisation.

Pour atteindre cet objectif, il faut que chaque enseignant, quelle que soit sa discipline, se rende compte, dès son arrivée, qu'enseigner à Mayotte, c'est repenser ses pratiques pédagogiques dans un contexte sociolinguistique et socioculturel particulier. Nous ne sommes plus, dans le domaine linguistique et culturel, au stade de l'expérimentation ou de l'innovation ; au contraire, la prise de conscience est européenne et mondiale et nous sommes plutôt entrés dans l'ère de la construction et de la généralisation d'outils pédagogiques

adaptés. Le plurilinguisme est un concept né de l'évolution des connaissances du côté de la recherche, et il est maintenant admis que nous sommes tous plurilingues et qu'en fait nous activons tantôt une langue tantôt l'autre en fonction de nos besoins ou des situations qui se présentent à nous. La norme dans le monde, c'est le plurilinguisme !

Vos travaux viendront donc très justement compléter, renforcer, accompagner ceux qui ont été conduits dans le système éducatif français il y a bien 20 ans et qui s'installent durablement, aujourd'hui, et il était temps, dans l'académie de Mayotte.

C'est en ce sens qu'un troisième séminaire, au mois de novembre dernier, après Paris et la en Guyane, a réuni ici des linguistes reconnus autour de 23 enseignants de Guyane et 17 de Mayotte. L'objectif, tracé dès 2017, poursuivi donc en 2018, était de partir de l'expérience plurilingue de la Guyane pour croiser les enjeux et caractéristiques spécifiques de Mayotte dans ce domaine, et mettre en place une formation de formateurs sur l'enseignement explicite en contexte plurilingue. Et il faut le dire, l'académie a été bien accompagnée par le ministère, qui déjà convaincu de l'intérêt de cette démarche, l'a prouvé, en accordant à chacune de ces académies un financement à hauteur de 50 000 € pour mener à bien ce projet. À la fin de ce séminaire, cinq vœux, auxquels je souscris totalement, ont été formulés et j'en profite pour les partager avec vous :

1. Tout enseignant qui obtient sa mutation à Mayotte devrait participer à presque une semaine d'accueil sur la langue, la culture, l'histoire mahoraise avant de se concentrer sur sa classe et sa discipline.
2. Chacun de ces nouveaux enseignants devrait recevoir une bibliographie complète sur les ressources documentaires qui existent : grammaires, dictionnaires, livres et autres ressources linguistiques ; c'est dans ce champ que votre travail à venir trouverait toute sa place.
3. Tout enseignant issu de la communauté linguistique devrait participer aussi à des formations linguistiques pour savoir quand et comment utiliser la langue maternelle, shimaoré ou kibushi.
4. L'enseignement à Mayotte devrait, par ailleurs, tirer davantage partie de la tradition orale qui transmet une conception de la vie et du monde, des idéaux et une morale particulières ; une tradition orale que l'on retrouve dans les fables et contes inédits de Mayotte publiés par les Archives départementales, fables et contes qui doivent trouver naturellement leur place à côté des fables de La Fontaine que le ministre de l'Éducation nationale a tenu à distribuer dans toutes les écoles ; sans compter en plus qu'à l'école, les compétences en expression orale, la capacité à s'exprimer et à argumenter, sont aujourd'hui évaluées à égalité avec l'écrit.
5. Enfin, ni communautarisme ni cloisonnement, c'est un travail général qui devrait être mis en place à travers l'utilisation d'un dispositif qui a fait ses preuves : « l'éveil aux langues », c'est-à-dire l'éveil à toutes les langues, qui gagnent à être étudiées et comparées, en cela qu'elles véhiculent une culture « Tout monde » que l'élève doit appréhender en son entier.

Le système éducatif ici, sous mon pilotage, va donc continuer dans ce sens et tout mettre en œuvre pour que l'académie réfléchisse aux approches les plus judicieuses permettant aux enfants mahorais de trouver à l'école une présence bien pensée, réfléchi et féconde de leurs langues maternelles. Comment les accompagner au mieux pour que chaque communauté d'appartenance représentée par sa famille, sa langue, et sa religion, entre le plus aisément possible, à l'école, dans une communauté de pratiques langagières, dans une autre communauté, celle des apprentissages : c'est cela aussi l'école inclusive.

Une présence bien pensée, réfléchi et féconde disais-je, et ces adjectifs ne sont pas neutres car ils signifient, à mes yeux, qu'il va falloir se poser trois questions avant d'aller plus loin : quelle place, quel intérêt, et quelles limites à l'utilisation des langues maternelles à l'école ?

La place des langues maternelles ou régionales, qu'elles soient répertoriées langues de France ou pas, est claire, et quel que soit le nombre de locuteurs, ces langues sont considérées à égalité avec les autres, car elles sont les premières langues de socialisation des enfants, apprises sans aucun passage à l'écrit, exigeant mémoire et construction intellectuelle et qu'en cela elles servent non pas à reproduire, mais à réinterpréter le monde dans lequel ils vivent. Toutes les langues permettent donc d'une manière plausible de construire du sens. C'est pourquoi les textes officiels de l'Éducation nationale sont clairs et incitent les enseignants, pour favoriser l'acquisition des fondamentaux, « lire, écrire et compter », à mettre en relation la langue cible avec le français ou des langues différentes. C'est ensuite une question de liberté pédagogique.

Utiliser la langue maternelle pour lever par ce biais certains obstacles d'apprentissage et maîtriser la langue française : oui, mais quel autre intérêt avons-nous à utiliser les langues maternelles à l'école ? Je l'ai déjà dit précédemment, valorisation de soi et de son identité culturelle, participation de tous pour garder la langue vivante, différenciation des méthodes pédagogiques pour s'adapter à chaque enfant, productions d'outils innovants, augmentation des temps d'exposition à la langue par comparaison, répétition, mémorisation ; partir du connu pour aller vers l'inconnu, les raisons sont nombreuses.

Alors où sont les limites ou les freins, me direz-vous ?

Les limites sont elles aussi pédagogiques. Le fait d'apprendre sa langue maternelle à l'école ou utiliser la langue maternelle dès le primaire, n'est pas non plus une solution miracle ni la seule solution pour enseigner au mieux en contexte plurilingue. Il faudrait surtout que la langue soit appréhendée dans toutes les disciplines, en tant que langue maternelle, langue française de scolarisation, mais aussi matière d'enseignement (lire, écrire), ou moyen d'apprentissage, mais aussi qu'elle s'appuie sur les autres langues : langues vivantes étrangères, langues classiques, mais aussi langue scientifique ou littéraire. Nous sommes là sur une transversalité et une interdisciplinarité nécessaire, mais qu'il nous faut construire.

Les freins apparaissent alors évidents, cette construction partagée doit passer par une solide formation à destination de tous les enseignants : produire des fiches pédagogiques, diffuser

et mettre à disposition des ressources pédagogiques variées. Il est vrai que les inspecteurs et les conseillers pédagogiques départementaux s'y emploient, mais c'est une tâche de longue haleine.

En conclusion, je dirai que le système éducatif à Mayotte est en marche pour une nouvelle ère, que le passage de Vice-rectorat en rectorat de plein exercice l'atteste, que le CUFR propose maintenant un diplôme universitaire sur la culture mahoraise, et que la littérature mahoraise commence à éclore.

Dans un monde à vocation interculturelle où des attitudes individualistes ou communautaires nous séparent encore beaucoup trop, apprendre la langue de l'autre apporte une vision plus riche du monde, respecter la langue de l'autre favorise le vivre ensemble.

Bon travail donc à tous.

Maharaba. Merci.

Stephan Martens